

Agenda **21** local

| Un plan d'action pour relever les défis du 21^e siècle

www.ville.sorel-tracy.qc.ca



SOREL-TRACY

MOT DU MAIRE DE SOREL-TRACY



Quel avenir voulons-nous pour Sorel-Tracy ? Voilà la question que le collectif de citoyens réunis pour travailler à l'élaboration de l'Agenda 21 de Sorel-Tracy s'est posée.

Si nous ne pouvons changer le passé, c'est ensemble que nous pouvons construire notre futur. L'Agenda 21 est un plan d'action pour relever les défis du 21^e siècle. Nous habitons un coin de pays exceptionnel et il est de notre devoir de le mettre en valeur et d'en faire un milieu de vie agréable pour tous.

De nombreuses activités seront mises sur pied afin de vous faire participer à l'élaboration du futur de votre ville. Je vous invite à vous tenir informés auprès des médias locaux et en fréquentant notre site Internet au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

Je tiens à remercier les membres du comité de parrainage ainsi que tous ceux qui ont participé à l'élaboration de l'un des premiers Agendas 21 locaux au Québec. Soyons-en fiers!

Marcel Robert |

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Robert', written in a cursive style.

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PARRAINAGE



Fortement impliqué, depuis déjà plusieurs années, dans la longue marche qu'a entreprise notre région vers un développement qui cherche à éviter les erreurs du passé et à respecter davantage ceux et celles qui nous suivent, j'ai pu constater, l'enthousiasme et l'espoir que rêver sa ville peut susciter auprès d'une couche croissante de la population.

La réalisation d'un Agenda 21 et surtout sa mise en œuvre constituent un défi non négligeable qui nécessite de changer en profondeur notre façon de penser et de travailler. L'énergie nécessaire pour réaliser ces changements se trouve au sein de nos rêves individuels et collectifs.

J'espère donc de tout cœur que le travail qui a été réalisé dans le cadre de notre Agenda 21 saura, du moins en bonne partie, les incarner et nous aidera à avancer, ensemble, vers ce monde que nous souhaitons tous... meilleur, plus équilibré, respectueux des femmes, des hommes et de l'environnement qui les nourrit.

Yves Fortin |

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Fortin', written in a cursive style.

LA VISION DE SOREL-TRACY

SOREL-TRACY,

- porte d'entrée du Lac-Saint-Pierre, réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO;
- une communauté fière de son histoire et ouverte sur le monde;
- une municipalité à échelle humaine, chaleureuse et accueillante, inclusive et solidaire;
- une population, des entreprises et des institutions dynamiques, créatives et engagées vers un avenir durable;
- un territoire où il existe une harmonisation des divers usages;
- une région où l'on bénéficie d'une cohabitation heureuse entre les milieux urbains et ruraux.



La vision de Sorel-Tracy est l'image de la collectivité que nous souhaitons d'ici 15 ans. **Sorel-Tracy est la porte d'entrée du Lac-Saint-Pierre, réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.** Cette reconnaissance internationale est le témoignage des riches patrimoines social, industriel et naturel de la région. La population connaît l'histoire qui a forgé l'identité de la collectivité. Elle est consciente de la valeur et du grand potentiel de la municipalité, ce qui lui permet de regarder le futur avec optimisme. Les citoyennes et citoyens ont un fort sentiment d'appartenance envers Sorel-Tracy et ils constituent des ambassadeurs de la région, la faisant rayonner au Québec et dans le monde.

À Sorel-Tracy, nous vivons les avantages associés à la ville tout en bénéficiant des contacts humains possibles dans une plus petite communauté. La municipalité en est une à échelle humaine tout en étant ouverte sur le monde, chaleureuse et accueillante pour les nouveaux arrivants. La collectivité de Sorel-Tracy est équitable, inclusive et solidaire envers ses membres. Ceux-ci favorisent un haut niveau de civisme et de respect envers les autres citoyennes et citoyens. On s'appuie sur une confiance mutuelle entre les élues et élus et les citoyennes et citoyens. Aussi, des efforts sont faits pour que toutes et tous s'intègrent et participent, à leur mesure, au devenir de la collectivité. On favorise dans les quartiers une mixité sociale et un équilibre intergénérationnel.

Le territoire de Sorel-Tracy est utilisé à différentes fins (p. ex. : milieu de vie résidentiel, zone industrielle). Les différents usagers du territoire sont respectueux les uns des autres et cohabitent harmonieusement. Sorel-Tracy est une ville verte; les boisés y sont protégés. Le milieu de vie est sain et propre, il est exempt de détritiques et de pollution. Aussi, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu, deux cours d'eau qui font partie de l'identité profonde des Soreloises et Sorelois, sont accessibles à l'ensemble de la population.



Le devenir de Sorel-Tracy est en perpétuelle construction. La participation de toutes les composantes de la société est essentielle pour que ce devenir soit durable. À Sorel-Tracy, chaque citoyenne et citoyen s'engage à sa mesure à la mise en œuvre d'un développement durable, dans sa vie personnelle et professionnelle. Les entreprises sont dynamiques et diversifiées; elles sont impliquées dans la communauté. Par leur comportement responsable, la population, les entreprises et les institutions s'assurent d'établir un équilibre entre les exigences de notre niveau de vie et la nécessité de préserver la qualité de notre milieu de vie, de notre environnement.

En terminant, les Soreloises et Sorelois sont conscients que les douze municipalités du Bas-Richelieu sont interdépendantes. L'avenir de ces municipalités dépend de différents facteurs dont celui d'agir en synergie tant sur les enjeux sociaux, économiques, qu'environnementaux. Une cohabitation heureuse entre le milieu urbain et les milieux ruraux est donc souhaitée.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	6
Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local?	8
Pourquoi un Agenda 21 local à Sorel-Tracy?	8
Notre démarche	9
Les défis de Sorel-Tracy	11
Les valeurs de l'Agenda 21 local	18
Les grands changements à réaliser	21
Les chantiers, des axes prioritaires d'intervention pour la collectivité	27
La mise en œuvre de l'Agenda 21 local de Sorel-Tracy	30

ANNEXE 1

Membres du comité de parrainage et du comité technique	32
---	----

ANNEXE 2

Origine et financement de l'Agenda 21 local	34
---	----



INTRODUCTION

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE, AU CANADA ET AU QUÉBEC

On dit du développement durable que c'est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». L'idée n'est pas nouvelle; elle a été popularisée à la fin des années 1980 lors du dépôt du rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, et lors de la tenue du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

Si la définition du développement durable paraît simple *a priori*, elle est l'objet de nombreuses interprétations, parfois abusives, ce qui engendre la confusion dans l'esprit de plusieurs. Malgré tout, de nombreux gouvernements ont décidé de s'approprier le concept de développement durable, de le baliser et de l'introduire dans leurs politiques, leurs lois et règlements, leurs programmes et leurs actions. Les initiatives européennes, particulièrement celles des pays scandinaves dont la Suède, sont fréquemment citées en exemple. Les institutions et entreprises ne sont pas en reste. Nombreuses sont celles qui ont intégré l'esprit du développement durable dans leurs activités. Aussi, plusieurs citoyennes et citoyens, par leurs initiatives personnelles ou collectives (p. ex. : un Agenda 21 local) contribuent activement à la mise en place d'un développement durable. Les plus beaux succès ont souvent en commun l'envergure des changements qu'ils ont engendrés et l'originalité des solutions identifiées.

Les gouvernements du Canada et du Québec contribuent, par différentes initiatives, à la mise en œuvre d'un développement durable. Toutefois, il faut reconnaître que celles-ci sont en apparence éparées, souvent confondues avec les programmes et politiques environnementales et, bien mal connues du public. Au Québec, le gouvernement a adopté une Loi sur le développement durable en avril 2006. Celle-ci devrait affecter, dans un premier temps, principalement le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Si l'on peut saluer la mesure, seul le temps nous permettra d'évaluer la pertinence et la portée réelle de cette loi.

Sorel-Tracy, région d'excellence en développement durable

Durant les 19^e et 20^e siècles, la région de Sorel-Tracy a été un témoin important d'une forme de développement économique qui a prévalu et prévaut toujours dans bien des régions du Québec et ailleurs dans le monde. Ce type de développement peut créer une formidable richesse, du moins pendant un certain temps. On connaît maintenant les incidences négatives d'une telle économie misant sur un développement industriel lourd et polluant et qui ne s'assure pas d'avoir une diversité d'entreprises.

Depuis quelques années, la région de Sorel-Tracy fait des efforts considérables pour changer de cap, se redynamiser, tout en prenant soin de s'appuyer sur ses atouts et ses acquis historiques. La région de Sorel-Tracy mise maintenant sur le développement durable et désire assumer un leadership en la matière. À Sorel-Tracy, on a l'ambition d'être une région d'excellence en développement durable, rien de moins.

La mise en œuvre d'un développement durable est l'affaire de tous. Plusieurs l'ont compris à Sorel-Tracy. C'est pourquoi, on observe une multiplication d'initiatives soutenues par différents partenaires. La région commence à en tirer les bénéfices. À titre d'exemples, on observe l'amélioration de la performance environnementale de plusieurs entreprises, l'implantation de nouvelles entreprises du secteur environnemental, la revitalisation du marché Richelieu, etc. Pour s'aider à aller encore plus loin dans la mise en œuvre d'un développement durable, la communauté de Sorel-Tracy se dote maintenant d'un Agenda 21 local.



QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 LOCAL ?

L'Agenda 21 local fait référence à l'Agenda 21, un imposant programme d'actions et de recommandations pour le 21^e siècle adopté par 179 pays, dont le Canada, lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Ce programme traite de différentes préoccupations sociales, économiques et environnementales, de leurs interrelations, des défis qu'elles posent et il fournit un cadre d'intervention. Quant à l'Agenda 21 local, on considère de façon générale que celui-ci est « **un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'actions sur le long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable** » (ICLEI, 1997). Bref, un Agenda 21 local est la démarche qui mène à l'adoption d'un plan d'action en développement durable à l'échelle de la collectivité.

POURQUOI UN AGENDA 21 LOCAL À SOREL-TRACY ?

Nous voulons tous une meilleure qualité de vie pour la population de Sorel-Tracy. Pour cela, nous devons apporter les changements nécessaires afin de faire de nouveaux gains sociaux, économiques et environnementaux. Au-delà de ce constat, nous devons préciser notre vision de l'avenir que nous souhaitons pour Sorel-Tracy et les moyens qui devront être pris pour satisfaire nos aspirations communes.

Une ville comme celle de Sorel-Tracy est un écosystème urbain qui évolue et qui présente une certaine complexité. Pour que Sorel-Tracy prenne la voie du développement durable, il est nécessaire d'y réaliser une panoplie de mesures concrètes, certaines sectorielles, d'autres multisectorielles et intégrées. L'administration municipale ne peut pas être considérée omnisciente et seule responsable de la création d'une ville durable. Tous doivent participer et être mis à contribution. L'Agenda 21 local doit nous aider à réaliser, ensemble, ce rêve, cette vision commune et partagée.

NOTRE DÉMARCHE

L'idée de faire un Agenda 21 local à Sorel-Tracy a émergé en 2003. La démarche a débuté après deux ans d'efforts pour mettre sur pied ce projet pilote au Québec et obtenir un soutien financier du gouvernement du Québec (voir annexe 2).

C'est lors d'une conférence de presse, le 15 février 2005, qu'on a annoncé le début officiel de la démarche. Un comité chargé de parrainer la démarche a ensuite été constitué. Ses membres y collaborent sur une base personnelle (voir annexe 1). Chaque personne est très impliquée dans la communauté de Sorel-Tracy, soit par son emploi ou encore, par son implication bénévole.

La démarche de l'Agenda 21 de Sorel-Tracy s'est déroulée en quelques étapes. D'abord, les efforts ont porté sur la production d'un diagnostic de développement durable. Celui-ci a permis d'évaluer sommairement où nous en sommes aujourd'hui, d'identifier des préoccupations, des acquis et, surtout, quelques défis auxquels fait face la communauté de Sorel-Tracy. À la suite de la diffusion de ce diagnostic sur le site Internet de la Ville de Sorel-Tracy et dans quelques édifices publics, des citoyennes et citoyens ont fait part de leurs commentaires par écrit. Par la suite, le comité de parrainage s'est attardé à l'ébauche d'une vision qui soit l'écho des aspirations et des rêves que peut avoir la communauté soreloise. Ont également été ciblées quelques orientations qui devraient être prises par l'ensemble de la communauté ainsi que des objectifs à atteindre.

Une consultation publique, tenue en mai 2006, a été l'occasion pour les membres de la collectivité de faire connaître leur point de vue sur le diagnostic, sur la vision et sur les actions qui devraient être prises pour mettre en œuvre le développement durable de Sorel-Tracy. Fort des résultats issus de la consultation, le comité a produit un cadre d'intervention avec une vision, des orientations et des objectifs à l'image de la communauté de Sorel-Tracy. Certaines actions proposées par la population et les membres du comité ont été regroupées afin de constituer des chantiers, des axes prioritaires d'intervention.





Les **DÉFIS** de Sorel-Tracy

Cette section survole brièvement
les DÉFIS auxquels fait face Sorel-Tracy.
Ceux-ci sont abordés plus en détail
dans le diagnostic
de DÉVELOPPEMENT DURABLE.¹

1- Vous trouverez ce diagnostic sur le site Internet de la Ville de Sorel-Tracy.
www.ville.sorel-tracy.qc.ca



DÉFI 1

Assurer la viabilité et la pérennité de la collectivité de Sorel-Tracy en améliorant la cohésion sociale de la collectivité, la capacité des Soreloises et Sorelois à contribuer au développement de leur collectivité et l'accès aux services éducatifs, sociaux et de santé.

La collectivité de Sorel-Tracy, à l'instar des autres collectivités, cherche à perdurer dans le temps. Or, la décroissance démographique affecte la viabilité de la collectivité de Sorel-Tracy. Ce phénomène a différentes origines dont l'exode de la population, particulièrement des jeunes, en raison du manque de perspectives personnelles et professionnelles intéressantes ainsi que le vieillissement de la population. Aussi, on constate que la problématique de l'emploi est intimement liée à l'éducation, la scolarisation, la formation mais aussi à l'esprit d'entrepreneurship.

Par ailleurs, la viabilité d'une collectivité est aussi grandement liée à la cohésion sociale. Le sentiment d'appartenance et la fierté d'habiter Sorel-Tracy font partie intégrante de la cohésion sociale tout comme la pleine participation de toutes et tous au développement de la collectivité, particulièrement des groupes souvent marginalisés : les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Le défi est de faire en sorte que chaque Soreloise et Sorelois se sente concerné par le devenir de sa collectivité.



DÉFI 2

Améliorer les conditions de vie des ménages et des groupes défavorisés.

À Sorel-Tracy, certains ménages ne bénéficient pas de conditions de vie qui leur permettent de s'épanouir pleinement. Sur le territoire de la ville, il existe une polarisation des conditions socioéconomiques. Les populations les plus touchées par la pauvreté économique et par la faiblesse de leur réseau social se concentrent dans le vieux quartier urbain. Ce quartier regroupe également les logements les plus vétustes de la ville.

Par ailleurs, la mobilité de la population est essentielle pour qu'elle puisse réaliser ses activités quotidiennes. Cependant, à Sorel-Tracy, tous n'ont pas le même accès aux établissements d'enseignement et de santé, aux commerces ainsi qu'aux activités et équipements sportifs, culturels et de loisirs selon les quartiers où ils habitent et les moyens de transport dont ils disposent. Les ménages défavorisés ainsi que les jeunes et les personnes âgées sont particulièrement frappés par un manque de mobilité dans la ville.



DÉFI 3

Adopter une nouvelle approche du développement urbain qui intègre harmonieusement le patrimoine naturel au milieu bâti et qui permet de satisfaire équitablement les besoins spécifiques des différents groupes de la population.

Tel que formulé dans la politique familiale de Sorel-Tracy, on désire que le développement urbain se réalise dans la perspective de concevoir des milieux de vie, c'est-à-dire un « **endroit où la famille vit, là où elle partage avec d'autres familles ou des individus des expériences communes. On y retrouve les voisins, le quartier, l'école, les loisirs, etc.** ». Le milieu de vie de la collectivité de Sorel-Tracy est donc constitué d'un environnement dit « **naturel** » et d'un environnement bâti.

Un aménagement judicieux et planifié du territoire de Sorel-Tracy et de ses ressources à long terme doit permettre de créer un milieu de vie qui :

- assure une organisation efficace du milieu qui permet la cohabitation de toutes les fonctions nécessaires à l'épanouissement des individus de la collectivité et à l'amélioration du bien-être de la population actuelle et future;
- maintient ou améliore la capacité et la qualité des écosystèmes, en intégrant ceux-ci à l'espace urbain et en les protégeant.



DÉFI 4

Améliorer les modes de production et de consommation pour les rendre viables.

Le développement économique de Sorel-Tracy doit permettre la satisfaction des besoins des membres de la collectivité; il s'agit d'un moyen vers l'atteinte d'un développement durable.

Ce développement doit, entre autres, favoriser une gestion optimale des ressources naturelles et privilégier une utilisation minimale des ressources, d'autant plus si elles sont non renouvelables. Également, le développement économique à Sorel-Tracy doit minimiser les rejets négatifs (production de déchets et de pollution) ici et sur les autres territoires concernés.

Dans une perspective de développement durable, les modes de production de biens et de services ainsi que les modes de consommation devraient respecter la capacité de support des écosystèmes locaux et planétaires et préserver les systèmes qui entretiennent la vie. Ceci n'est possible que par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs de Sorel-Tracy en regard des biens et des services qu'ils produisent, utilisent et consomment.



DÉFI 5

Faire en sorte que l'administration municipale, les institutions, les entreprises, les groupes communautaires et les individus de la collectivité de Sorel-Tracy s'approprient le développement durable et l'intègrent dans leurs activités.

Une progression réelle vers la « **durabilité** » de la collectivité de Sorel-Tracy exige que les décisions courantes prises sur le territoire tiennent compte des principes du développement durable. Il faut donc que les membres de la collectivité de Sorel-Tracy intègrent la notion de développement durable dans toutes leurs prises de décision et leurs activités. Cela requiert de comprendre le concept de développement durable, de se l'approprier et de modifier les schèmes de pensée traditionnels et les actions qui en découlent. Il apparaît nécessaire de sensibiliser, d'informer, de former et d'outiller la population, les employés et les décideurs.

Bien qu'étant un acteur parmi d'autres, la Ville peut et doit exercer un leadership en se servant de son rôle d'exemplarité ainsi que de son pouvoir de législation. En effet, en tant qu'administration municipale, la Ville peut être à l'avant-garde des bonnes pratiques et inviter les autres acteurs à faire de même. De plus, en tant que législateur, la Ville a le pouvoir d'établir des règlements orientés par les principes et objectifs du développement durable, ce qui aura une influence sur l'action des autres acteurs de la collectivité.



DÉFI 6

Favoriser la mobilisation et l'implication citoyennes dans les affaires publiques locales en s'appuyant sur une communication fluide et interactive entre la Ville et sa population.

« La communication a pour fonction de rendre accessible aux habitants vivant sur un territoire, l'information sur les programmes, services ou ressources disponibles auprès de leur municipalité, des organismes et partenaires associés à celle-ci, mais également de permettre l'expression de la population. » (*Politique familiale*, p. 23). Dans le plan d'action 2005-2009 de ladite politique, plusieurs actions sont prévues pour améliorer la communication de la Ville envers la population.

Toutefois, pour qu'il y ait un véritable dialogue entre la Ville et sa population, il importe que la communication soit interactive. Le défi n'est donc pas tant de diffuser de l'information, ce qui est déjà dans les pratiques de la Ville, mais de susciter des échanges constructifs avec la population. Ces échanges concernent d'ailleurs tout autant la relation entre le politique et la population que la relation entre les divers services de la Ville et la population.



LES VALEURS ET PRINCIPES DE L'AGENDA 21

Le développement durable vise la satisfaction des besoins essentiels de la population. C'est un développement de conciliation et de compromis pour le bien-être collectif des membres des communautés humaines d'ici et d'ailleurs plutôt qu'un développement de confrontation et de promotion d'intérêts strictement particuliers. Aussi, l'un des défis du développement durable est d'assurer la cohésion et un équilibre des actions affectant notre milieu, notre mode et notre niveau de vie par des approches concertées.

Le concept de développement durable est balisé par 27 principes établis dans une déclaration issue du Sommet de la Terre à Rio, en 1992. La Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec reprend, en partie, ces principes et les reformule en 16 principes. L'Agenda 21 de Sorel-Tracy adhère aux principes définis par la Loi sur le développement durable et s'en inspire.

À Sorel-Tracy, la mise en œuvre du développement durable s'appuie tout particulièrement sur les valeurs et principes suivants.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis les années 1990, on observe une multiplication des initiatives favorisant la protection de l'environnement à Sorel-Tracy. L'intégration de nouvelles valeurs environnementales a permis d'améliorer la qualité de notre milieu de vie, de développer de nouvelles expertises et de favoriser l'implantation d'éco-entreprises. Dans la perspective de poursuivre cet important virage, nous réitérons l'importance de la protection de notre environnement. Ce qui signifie que nos approches de développement doivent privilégier des mesures préventives et de précaution, et ce, afin de préserver la biodiversité et respecter la capacité de support des écosystèmes.

L'ÉQUITÉ ENTRE LES INDIVIDUS ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

L'équité est au cœur du développement de la communauté de Sorel-Tracy. On doit favoriser les mesures et actions qui encouragent la solidarité entre les individus de la communauté, la solidarité entre les quartiers de Sorel-Tracy et la solidarité entre l'urbain et le rural. Aussi, par souci d'équité, de solidarité avec les générations futures, nos décisions et actions actuelles doivent s'inscrire dans une perspective de long terme, afin que nos descendants puissent assurer leur propre développement.

LA PARTICIPATION ACTIVE ET L'ENGAGEMENT DE LA POPULATION, DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS

La participation active de tous les membres de la collectivité est essentielle à la mise en œuvre du développement durable. Le succès de la réalisation de l'Agenda 21 local exige que la population dans son ensemble y adhère, que chacun et chacune reconnaisse son rôle à jouer et que chaque geste compte, qu'il soit petit ou grand.

L'ACCESSIBILITÉ À L'ÉDUCATION ET AU SAVOIR

Les initiatives favorisant l'éducation et l'accès à l'information doivent être encouragées afin d'outiller les citoyennes et citoyens et faciliter la participation effective de la société civile à la mise en œuvre du développement durable.

DES DÉCISIONS INTÉGRÉES ET CONCERTÉES

Les objectifs sociaux, économiques et environnementaux de la communauté de Sorel-Tracy sont interreliés. La mise en œuvre du développement durable nécessite que les processus de décision soient intégrés et qu'ils s'appuient sur une approche de concertation intersectorielle.

Les **GRANDS** **CHANGEMENTS** à réaliser

Nous l'avons indiqué précédemment, la mise en œuvre du développement durable nécessite des changements de comportement et la réalisation d'actions cohérentes entre elles. Pour ce faire, nous avons besoin de lignes directrices et de quelques buts à atteindre. Nous les représentons ici par des orientations et des objectifs stratégiques. Ceux-ci sont issus de la consultation publique sur l'Agenda 21 ainsi que des réflexions du comité de parrainage de la démarche. Ils prennent appui sur les défis et la vision de Sorel-Tracy ainsi que sur les valeurs qui teintent nos actions.



ORIENTATION 1

Établir un équilibre démographique (masse critique de population maintenue, pyramide des âges équilibrée) afin de maintenir les services et d'assurer le renouvellement de la main-d'œuvre.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Freiner l'exode des jeunes sorelois.
- Attirer de jeunes familles dans la région pour y vivre et pour y travailler.

ORIENTATION 2

Améliorer la cohésion sociale de la collectivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer un sentiment d'appartenance et de confiance envers la ville et la région.
- Faciliter l'intégration et l'implication sociale de tous en ayant une préoccupation particulière pour les jeunes, les personnes handicapées et les personnes issues de différents groupes ethno-culturels minoritaires.

ORIENTATION 3

S'assurer que les citoyennes et citoyens soient bien outillés (éduqués, formés) afin d'être autonomes et de contribuer activement à la collectivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accroître le niveau de scolarisation de la population, particulièrement chez les jeunes.
- Optimiser l'offre de service en éducation.

ORIENTATION 4

Garantir à la population l'accessibilité à une gamme de services en santé et services sociaux, adaptée aux besoins du milieu.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Optimiser l'offre de service.

ORIENTATION 5

Offrir un logement convenable à tous.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer le logement social pour personnes et familles à faible revenu.
- Réduire le nombre de logements mal entretenus (mauvaise isolation ou insalubrité).

ORIENTATION 6

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels tout en satisfaisant équitablement les besoins spécifiques de différents groupes de la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Aménager la ville afin que les services soient à proximité et accessibles par le transport actif.
- Rendre la ville plus sécuritaire.
- Harmoniser l'offre des parcs à celle des habitations (maisons ou logements).
- Se réappropriier les berges; les rendre accessibles à la population.
- Atténuer les impacts négatifs de certains usages du territoire (p. ex. : usages industriels) sur les résidents.
- Préserver le patrimoine bâti.



ORIENTATION 7

Concevoir des développements urbains favorisant l'intégration harmonieuse des milieux bâtis aux espaces naturels.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Préserver la forêt urbaine et les milieux « naturels » boisés.
- Protéger les cours d'eau et leurs berges.

ORIENTATION 8

Accroître l'utilisation et l'offre des modes de transport alternatifs à l'automobile personnelle.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer et améliorer l'offre de transport collectif (en commun).
- Faciliter et encourager les modes de transport actif (marche et vélo).

ORIENTATION 9

Favoriser l'utilisation et la consommation judicieuse des ressources.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accroître la part de produits locaux et écologiques dans les biens consommés par la population et les organisations.
- Réduire la consommation des ressources (eau et énergie) par les organisations et la population.



ORIENTATION 10

Favoriser les modes de production plus efficaces et moins polluants.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Multiplier le nombre d'organisations adoptant une approche d'écologie industrielle.

ORIENTATION 11

Mobiliser les organisations et les citoyens dans le développement durable de Sorel-Tracy.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Revoir les pratiques organisationnelles et se doter d'outils et de moyens structurels de façon à intégrer le développement durable dans les pratiques de la municipalité, des institutions, des entreprises et des groupes communautaires.
- Modifier les pratiques individuelles quotidiennes afin qu'elles reflètent les valeurs du développement durable.

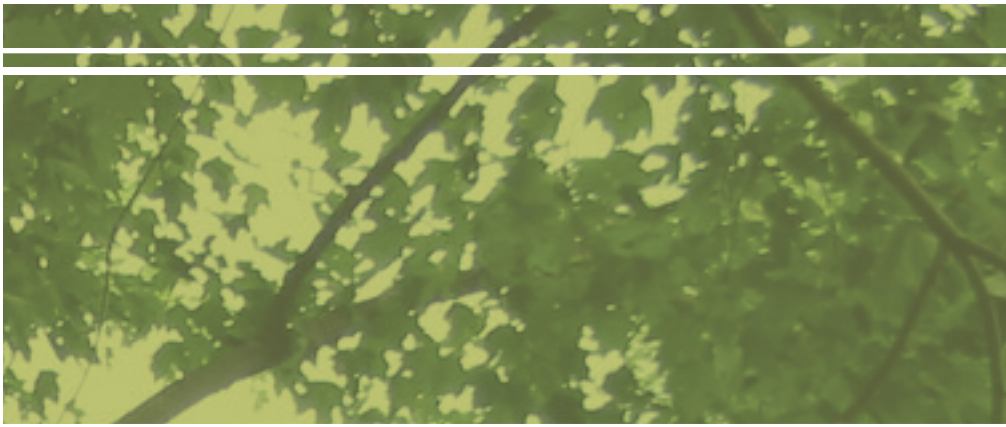
ORIENTATION 12

Impliquer les citoyennes et les citoyens dans les affaires publiques locales (mobilisation, engagement, démocratie participative).

OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Développer une communication fluide et interactive entre la Ville et sa population.



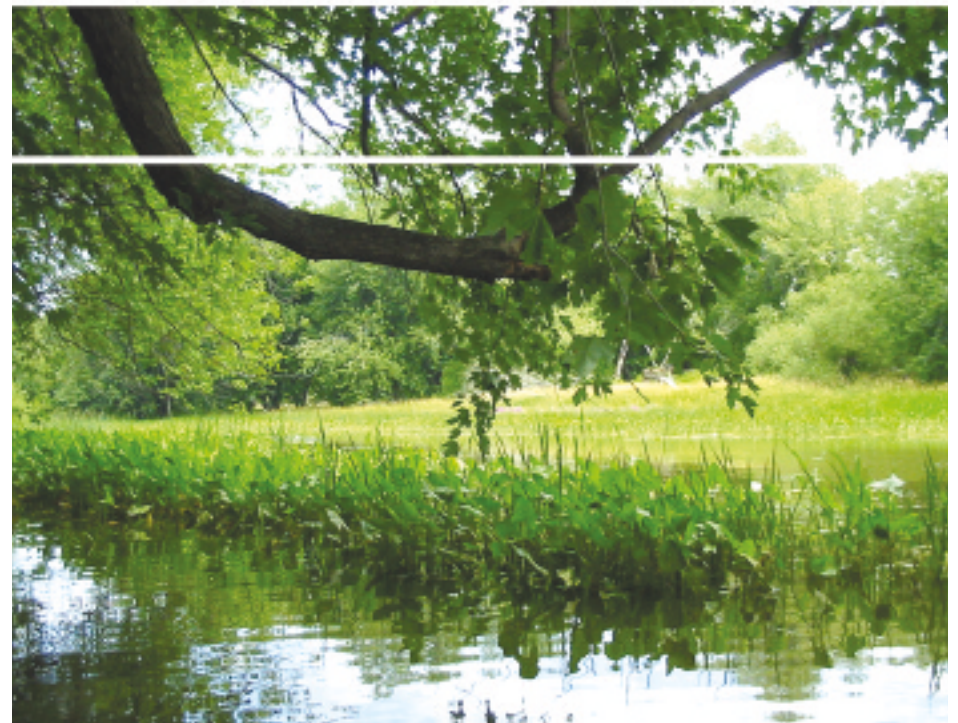


Les **CHANTIERS**, des axes prioritaires d'intervention pour la collectivité

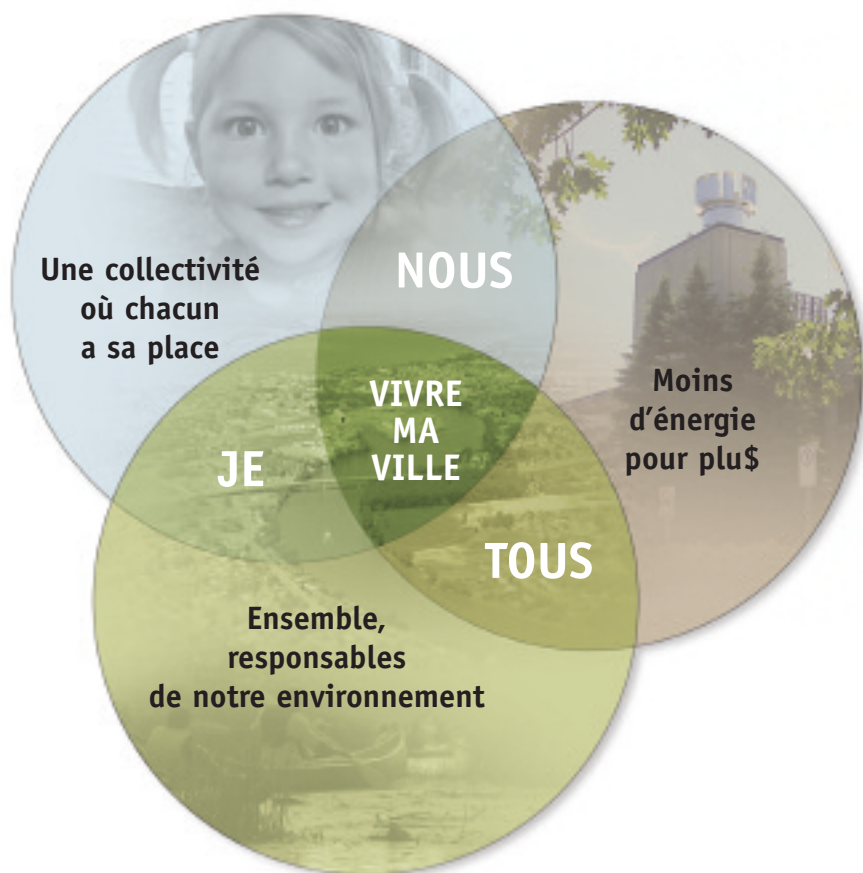
Quelques moyens d'action ont été identifiés pour chacune des orientations.² L'exercice reste à être complété selon nos priorités.

Les chantiers constituent des axes prioritaires d'intervention pour notre collectivité. L'esprit de trois d'entre eux est fortement teinté d'une des grandes dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) alors que le quatrième représente un chantier intégrateur. Chaque chantier est influencé par différentes orientations et objectifs de l'Agenda 21.

2- La liste des actions est disponible sur le site Internet de la Ville de Sorel-Tracy. www.ville.sorel-tracy.qc.ca



Les **CHANTIERS**,
des axes prioritaires d'intervention
pour la collectivité



CHANTIER

« UNE COLLECTIVITÉ OÙ CHACUN A SA PLACE »

UNE VILLE OÙ CHACUN PEUT S'Y RECONNAÎTRE,
S'Y INTÉGRER ET S'Y IMPLIQUER.

CHANTIER

« ENSEMBLE, RESPONSABLES DE NOTRE ENVIRONNEMENT »

JE SOIGNE MON ENVIRONNEMENT
ET NOUS ASSUMONS UN AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE QUI TROUVE UN ÉQUILIBRE
ENTRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN
ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

CHANTIER

« MOINS D'ÉNERGIE POUR PLUS »

L'UTILISATION RESPONSABLE
DE NOS RESSOURCES ACCROÎT NOTRE RICHESSE
INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.

CHANTIER

« VIVRE MA VILLE »

LES QUESTIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES
ET ENVIRONNEMENTALES CONCERNENT L'ENSEMBLE
DES CITOYENS. NOUS SOMMES RESPONSABLES
COLLECTIVEMENT DE L'AMÉLIORATION DE NOTRE
QUALITÉ DE VIE.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 LOCAL DE SOREL-TRACY

La mise en place d'un développement durable pour Sorel-Tracy est une démarche continue. Cette démarche nécessite que l'on réévalue périodiquement l'état de la situation dans notre collectivité, que l'on se questionne sur nos valeurs et nos priorités. La démarche exige également que l'on apporte les correctifs nécessaires à nos actions et que l'on améliore nos façons de faire, et ce, pour le bénéfice de tous.

Le présent document constitue le premier plan de l'Agenda 21 local de Sorel-Tracy. En raison de la nature et de la complexité des efforts associées, une stratégie sommaire de mise en œuvre de l'Agenda 21 local est souhaitée par le comité de parrainage de la démarche. Évidemment, les étapes de cette mise en œuvre et les dates associées sont soumises à titre indicatif et pourraient être modifiées selon les contraintes du moment.

ÉTÉ 2006

- **ANNONCE PUBLIQUE DU DÉPÔT DE L'AGENDA 21 DE SOREL-TRACY.**

AUTOMNE 2006

- **CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE SUIVI DE L'AGENDA 21 LOCAL.**

Afin de nous assurer du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 21, un comité sera constitué. Celui-ci sera sous l'égide de la Ville de Sorel-Tracy. Ce comité pourra, entre autres, encourager les organisations soreloises à s'impliquer dans la mise en œuvre du développement durable.

- **RENCONTRE PUBLIQUE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE SOREL-TRACY.**

Cette rencontre sera l'occasion de présenter à l'ensemble de la population le contenu de l'Agenda 21 de Sorel-Tracy. Des ateliers permettront de préciser différentes pistes d'action pouvant être mises en œuvre dans le cadre des quatre chantiers ciblés par l'Agenda 21. À l'occasion de cet événement, les participantes et participants seront invités à s'impliquer personnellement dans l'action par la signature d'une déclaration d'engagement. Ils seront également conviés à faire la promotion du développement durable et de l'Agenda 21 dans leur milieu afin que d'autres individus et organisations adhèrent à la démarche.

HIVER 2007

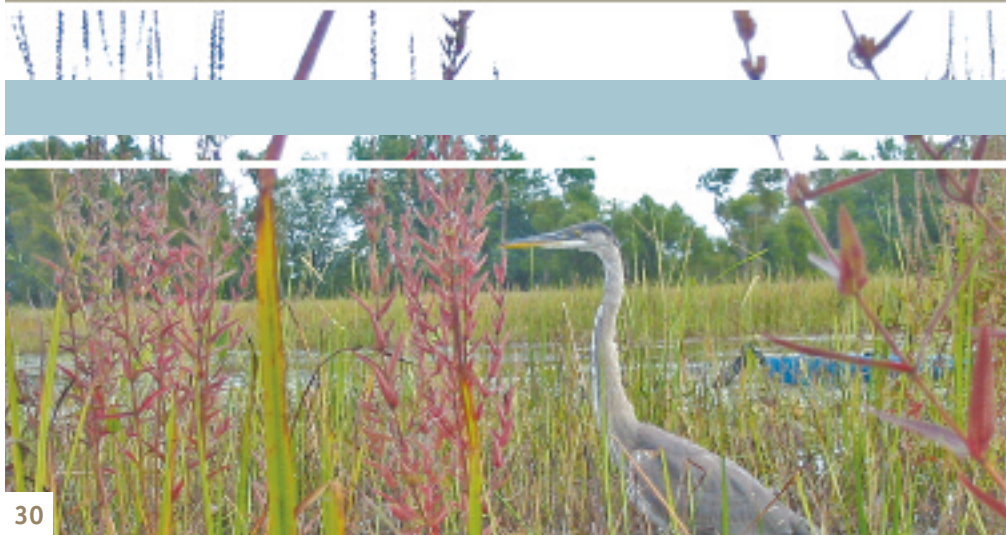
- **AMORCE D'UNE RÉFLEXION POUR DETERMINER L'AGENDA 21 D'INDICATEURS DE SUIVI.**

Des indicateurs sont nécessaires afin d'évaluer les progrès issus des actions prises par les différents partenaires du développement durable à Sorel-Tracy.

PRINTEMPS 2007

- **RENCONTRE PUBLIQUE SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE SOREL-TRACY.**

Cette rencontre sera l'occasion de présenter les initiatives issues des engagements de la rencontre de l'automne 2006. Les participantes et participants seront invités à présenter leurs actions et la façon de les mettre en œuvre. Les résultats issus de cette rencontre pourraient mener, si le besoin se fait sentir, à la conception d'un plan de mise en œuvre plus large et plus élaboré à l'automne 2007.



ANNEXE 1.

MEMBRES DU COMITÉ DE PARRAINAGE ET DU COMITÉ TECHNIQUE

La démarche de l'Agenda 21 local de Sorel-Tracy est encadrée par un « **comité de parrainage** ». Bien que ses membres œuvrent pour la plupart au sein d'une organisation de la région, c'est à titre personnel qu'ils siègent sur ce comité. Les efforts du comité de parrainage sont planifiés et soutenus par les travaux des membres du « **comité technique** ».

COMITÉ DE PARRAINAGE

MARTINE BEAUDREAU

Technicienne en gestion des matières résiduelles, Techni-Cité

JEAN-FRANÇOIS DAIGLE

Directeur général, Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu

FABIENNE DESROCHES

Directrice générale, Cégep de Sorel-Tracy

YVES FORTIN

Président du comité

Directeur de projet, Technocentre en écologie industrielle du Bas-Richelieu

HÉLÈNE GIGNAC

Directrice générale, Centre de transfert technologique en écologie industrielle

MICHÈLE LACOMBE-GAUTHIER

Conseillère municipale, Ville de Sorel-Tracy

MARIO LAZURE

Directeur général, Ville de Sorel-Tracy

GUY LEMAIRE

Retraité et bénévole, représentant des aînés

JEAN MORIN

Directeur général, Commission scolaire de Sorel-Tracy

MARC OLIVIER

Enseignant, Cégep de Sorel-Tracy

CLAUDE PICHÉ

Directeur général, Centre local de développement (CLD) du Bas-Richelieu

SYLVIE POULIOT

Directrice générale, Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) du Bas-Richelieu

MARCEL ROBERT

Maire, Ville de Sorel-Tracy

JACQUES THIVIERGE

Responsable des communications et du développement durable, QIT-Fer et Titane

EX-MEMBRES DU COMITÉ DE PARRAINAGE

SUZANNE AUCLAIR

Technicienne en environnement, Centre de transfert technologique en écologie industrielle

MARIE-NOËLLE GIRARD

Ex-coprésidente

Ex-directrice générale, Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu

BENOÎT MARCHESSEAU

Directeur général, Centre de santé et de services sociaux de Sorel-Tracy

COMITÉ TECHNIQUE

DANIEL DROUIN

Conseiller en environnement et développement durable
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
Responsable de la coordination de la démarche
et de la rédaction de l'Agenda 21 local de Sorel-Tracy

LOUIS LATRAVERSE

Responsable des communications, Ville de Sorel-Tracy

MARIE-LISE TELLIER

Agente de communication, Ville de Sorel-Tracy
Secrétaire du comité de parrainage

JEAN-PHILIPPE WAAUB

Professeur et chercheur, GEIGER-UQAM
Responsable de la modélisation de la démarche de l'Agenda 21 local de Sorel-Tracy

MARGUERITE WOTTO

Professionnelle de recherche, GEIGER-UQAM

EX-MEMBRE DU COMITÉ TECHNIQUE

ÉMILIE THUILLIER

Ex-professionnelle de recherche, GEIGER-UQAM



ANNEXE 2.

ORIGINE ET FINANCEMENT DE L'AGENDA 21 local

À l'échelle mondiale, plus de 6 000 collectivités se sont engagées dans une démarche d'Agenda 21 local. Toutefois, au Canada et au Québec, les démarches d'Agenda 21 local sont encore marginales. Elles sont beaucoup plus répandues en Europe où certains pays exigent de leurs villes un tel exercice.

En octobre 2002, s'est tenue à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) une conférence-atelier internationale intitulée « **Comment décider dans une perspective de développement durable ? - Le cas des Agenda 21 locaux** ». L'occasion a permis à des praticiens et chercheurs européens et québécois d'échanger et de nouer des liens. À la suite de cet événement, quelques participants québécois regroupés au sein d'une infrastructure de partenariat nommée « **L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)** », ont convenu de collaborer pour réaliser un projet pilote devant permettre de développer une expertise québécoise en matière d'Agenda 21 local et de faciliter leur mise en place au Québec.

Deux villes ont été ciblées dans le cadre de ce projet : Sorel-Tracy et Saint-Félicien. Le choix de ces villes tient au fait de leur représentativité de la réalité de nombreuses villes québécoises. Surtout, le choix de ces villes repose sur l'intérêt de leurs représentants envers l'idée de développer un Agenda 21 et plus largement, de mettre en œuvre un développement durable. D'ailleurs, dans le cas de Sorel-Tracy, le projet pilote s'inscrit dans la continuité du virage pris pour devenir une région d'excellence en développement durable.



La réalisation de ce projet pilote s'appuie sur une collaboration étroite entre les villes et les différents partenaires. La démarche d'Agenda 21 de la collectivité de Sorel-Tracy est soutenue par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie et le Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional de l'Université du Québec à Montréal.

Les professionnels de ces deux organisations ont assuré l'encadrement des travaux du comité de parrainage de Sorel-Tracy, la formation des membres de ce comité, la rédaction du diagnostic de développement durable et la rédaction de l'Agenda 21 local. Quant à la collectivité de Saint-Félicien, elle est soutenue par le Centre québécois de développement durable et le Centre interuniversitaire de recherche en développement territorial de l'Université du Québec à Chicoutimi.



Notons que ce projet est rendu possible grâce à un financement multipartite de 20 000 \$ de chacune des deux municipalités impliquées, et de 148 555 \$ de la part du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier, le gouvernement du Québec.



Environnement
et développement
durable Montérégie
Conseil régional
de l'environnement
de la Montérégie



Centre québécois de
développement durable



centre de recherche sur le
développement territorial
CRDT - 9048 - 9347 - 000



PROVINCE QUÉBÉCOISE
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Province Québec
Québec



RÉDACTION

Daniel Drouin
Yves Fortin
Louis Latraverse

CORRECTION ET RÉVISION

Mireille Charbonneau
Louis Latraverse
Marie-Lise Tellier

PHOTOGRAPHIE

Daniel Cournoyer
Dominic Gouin
Louis Latraverse
Ron Levine
Philippe Manning
Simon Ménard
Jean-Pierre Saint-Martin

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

Cazacommunications

*Une publication du Service des communications
de la Ville de Sorel-Tracy*

*Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec 2007
ISBN-13 : 978-2-9807288-1-5*



100 %

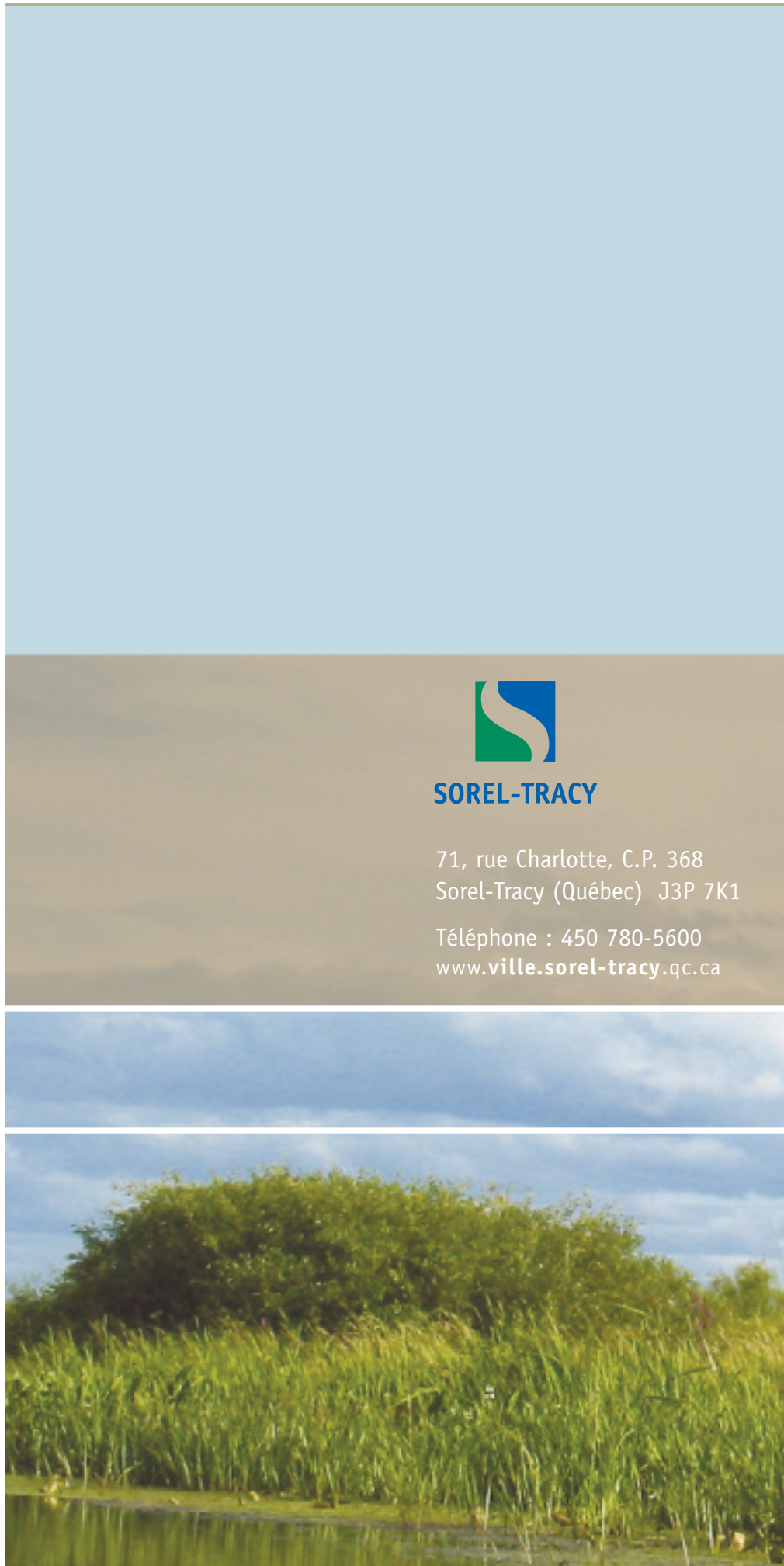
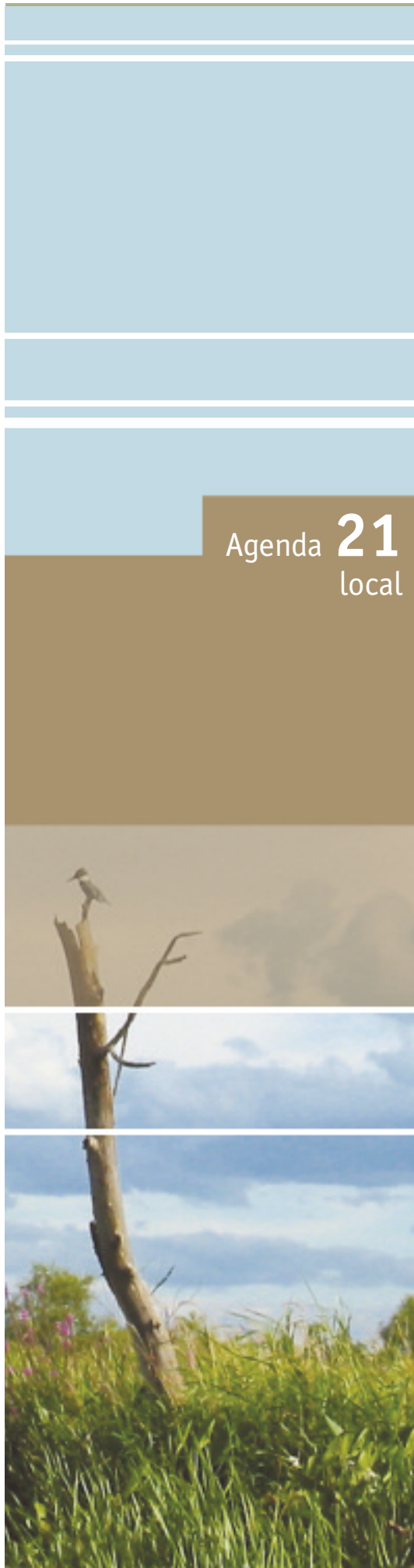
Agenda **21**
local

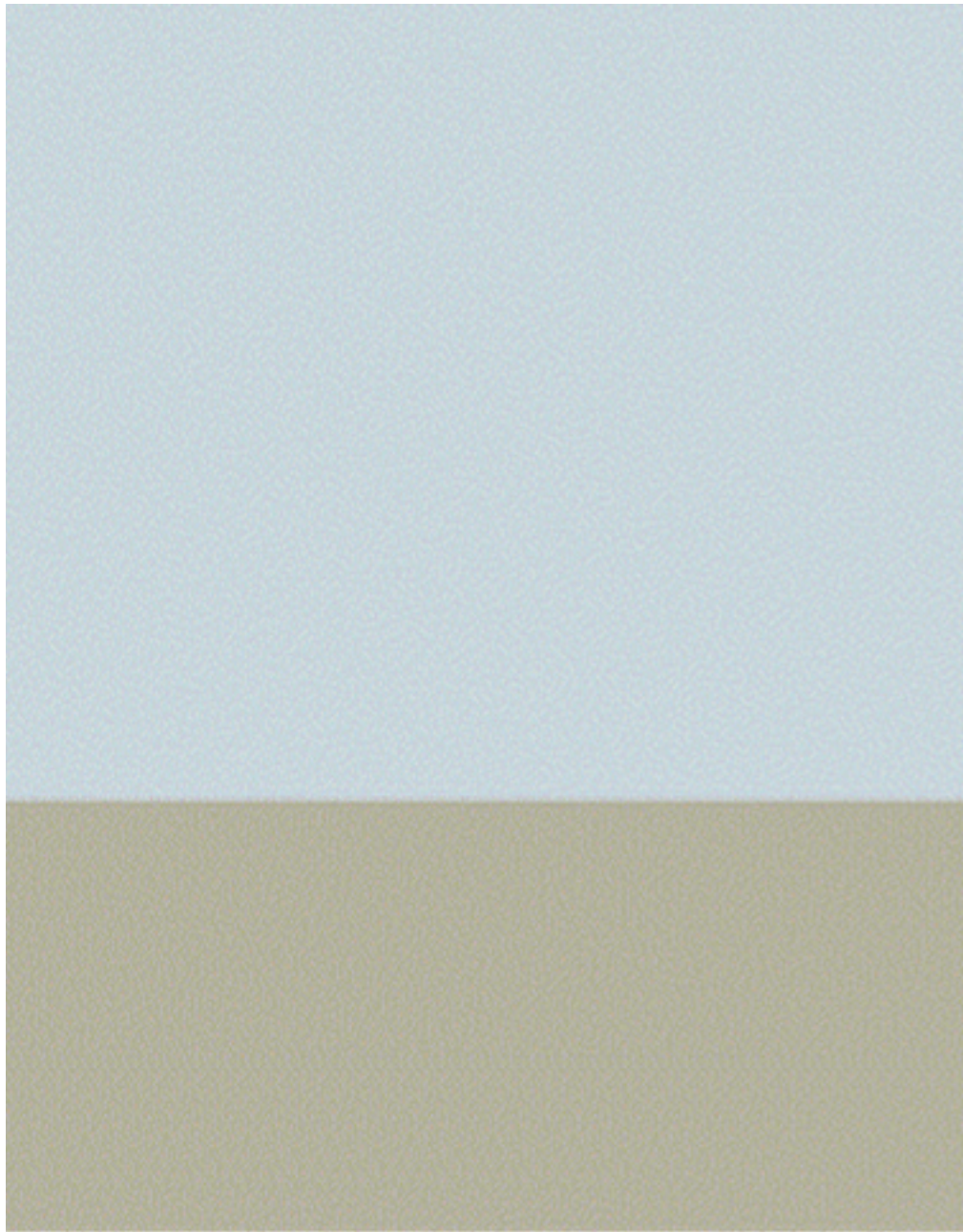


SOREL-TRACY

71, rue Charlotte, C.P. 368
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1

Téléphone : 450 780-5600
www.ville.sorel-tracy.qc.ca





Imprimé sur du papier
Rolland Enviro100

Fabriqué 100 % à partir de la forêt urbaine,
soit votre bac de recyclage.

100 % postconsommation, 100 % sans chlore,
100 % écologique.



100 %